

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2 0 1 1

Obligatoire depuis 1993 dans les communes de plus de 3 500 habitants, le Débat d'Orientation budgétaire doit être organisé en séance publique dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Si le contenu du débat n'est pas précisé par les textes, il est généralement admis que cette communication doit porter sur les points suivants :

** Une présentation synthétique de la situation budgétaire et financière de la collectivité et ses perspectives d'évolution.*

** Une définition des grandes orientations de l'année à venir, tant en fonctionnement qu'en investissement, avec la présentation des engagements pluriannuels.*

Ces orientations générales sont généralement précédées d'une note de conjoncture définissant les perspectives économiques et financières au plan national.

I - Perspectives Economiques Nationales (Loi de Finances 2011)

a) Le Produit Intérieur Brut (PIB) :

L'hypothèse de croissance retenue par le gouvernement est de +2% pour 2011 après une hausse de +1,5% en 2010.

b) L'Inflation :

En 2011, le risque inflationniste semble exclu. La loi de Finances 2011 prévoit une évolution de + 1,5% contre + 1,20% en 2010.

II – Evolution des concours de l'Etat en 2011

Pour atteindre l'objectif que s'est fixé le Gouvernement pour un retour progressif à l'équilibre des finances publiques, les transferts de l'Etat aux collectivités territoriales seront en 2011 globalement stabilisés **en valeur** à leur niveau de 2010 et non plus seulement en volume.

Dans ces conditions, l'indexation des dotations basée traditionnellement sur l'inflation prévisionnelle est supprimée à compter de 2011.

Malgré cette stabilisation des dotations, deux d'entre elles devraient néanmoins évoluer sous certaines conditions.

a) La Dotation Globale de Fonctionnement :

En 2011, la DGF devrait connaître une hausse globale de 0,2%. Néanmoins, l'Etat souhaitant renforcer les mécanismes de péréquation entre les collectivités, des écrêtements seront appliqués pour certaines d'entre elles en fonction notamment de leur potentiel fiscal.

b) La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale :

La loi de finances 2011 prévoit une augmentation globale de + 6,20% de la DSUCS par rapport au montant 2010. Là encore dans un souci d'une plus grande équité, des ajustements sont prévus avec une répartition différente entre les communes bénéficiaires.

Dans ce contexte, il semble réaliste de bâtir le projet de budget 2011 sur une hypothèse de stabilité de nos dotations globalisées.

Pour mémoire, la DGF 2010 était de 8 323 000 € et la DSUCS de 1 781 000 € soit 19% de nos recettes de fonctionnement.

c) Les mesures fiscales :

Le coefficient de revalorisation des bases :

La loi de finances a fixé la revalorisation des bases foncières pour les propriétés bâties et non bâties à + 1,02 %.

En 2010, la revalorisation des valeurs locatives était de +1,20%.

III -Eléments résultant de la gestion 2010

La gestion 2010 est marquée par une amélioration de notre résultat de fonctionnement qui devrait se situer après le besoin de financement de la section d'investissement à plus de 1 million d'euros.

En comparaison, ce résultat se situait à 508 000 € en 2009 et à 473 000 € en 2008.

➤ Les efforts entrepris depuis deux ans concernant les heures supplémentaires et la masse salariale dans son ensemble commencent à porter leurs fruits. Les charges de personnel ont connu en 2010 une évolution de +1,8% par rapport à 2009 alors que la simple application des effets « GVT » conduisait à une augmentation de 2%.

➤ S'agissant de la charge de dette, la gestion au quotidien de la trésorerie a permis de réduire de manière significative les frais financiers liés à l'utilisation de la ligne de crédit. Les intérêts payés à ce titre ont été réduits de 45% par rapport à l'année 2009.

Parallèlement à tous les efforts accomplis en matière de maîtrise des dépenses publiques, nous avons globalement réalisé les recettes de fonctionnement à hauteur des prévisions.

L'amélioration est d'autant plus significative que nous avons versé pour la première fois en 2010 une subvention d'équilibre au budget annexe de la ZAC du Camp de Royallieu (400 000 €) et au budget annexe du lotissement de Landshut (130 000 €) dans le cadre de la clôture de celui-ci au 31/12/2010.

Concernant l'investissement, les dépenses d'équipement ont été de 8,3 millions d'euros contre 11,2 millions d'euros en 2009. Un effort particulier d'investissement avait été réalisé en 2009 du fait de notre adhésion au plan de relance.

Le financement des investissements 2010 a été le suivant :

- par subventions à hauteur de 34%
- par emprunts à hauteur de 48%
- par fonds propres (FCTVA, autofinancement) à hauteur de 18%

D'importants réaménagements de dette sont également intervenus en 2010 auprès de nos principaux prêteurs que sont Dexia et la Caisse d'Épargne.

Ces réaménagements ont permis de définir un nouveau profil d'amortissement des prêts Dexia et de sécuriser un prêt à barrière contracté auprès de la Caisse d'Épargne et qui était entré dans une phase dite à risque.

En 2010, le remboursement de la dette en capital a été de 3,2 millions d'euros contre 3,6 millions d'euros en 2009.

IV – Éléments d'information sur la préparation budgétaire 2011 et orientations

a) La section de fonctionnement

Dans la continuité de l'exercice 2010, l'objectif pour l'année 2011 sera de poursuivre nos efforts pour dégager une épargne de gestion suffisante de nature :

- à pourvoir au remboursement de la dette en capital, d'une part
- et à autofinancer en partie nos programmes d'investissement, d'autre part.

A cet effet, le tableau suivant sur lequel la Chambre Régionale des Comptes a appuyé son contrôle des comptes 2002-2008 montre que nous sommes sur la bonne voie avec un retour progressif et rapide au financement de la dette sur fonds propres:

| CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|---|--------|--------|--------|--------|--------|
| Produits de gestion (a) | 47 781 | 48 569 | 49 389 | 50 820 | 52 868 |
| Charges de gestion (b) | 44 327 | 46 356 | 47 478 | 47 401 | 48 544 |
| Excédent brut de fonctionnement (c=a-b) | 3 454 | 2 213 | 1 911 | 3 419 | 4 324 |
| Résultat de fonctionnement * | 1 271 | -115 | 23 | 1 105 | 1 381 |
| Capacité d'autofinancement brut ** | 2 822 | 1 014 | 682 | 2 184 | 3 029 |
| Amortissement capital de dette | 3 176 | 3 301 | 3 329 | 3 637 | 3 254 |
| Capacité d'autofinancement disponible | -354 | -2 287 | -2 647 | -1 453 | -225 |

* Le résultat de fonctionnement est égal à l'excédent brut de fonctionnement (c) - les intérêts de la dette

** La capacité d'autofinancement est égal au résultat de fonctionnement auquel on ajoute les dotations aux amortissements .

*** La capacité d'autofinancement disponible est égal à la capacité d'autofinancement brut - le remboursement de la dette en capital

Pour atteindre cet objectif, les recettes nouvelles se faisant rares, notre action portera principalement sur un contrôle renforcé des dépenses engagées en fonctionnement tout en poursuivant notre politique d'aide aux associations et aux plus démunis.

En 2010, malgré la conjoncture nous avons en effet réussi à tenir ce défi que nous reconduirons en 2011. Pour information, le crédit alloué au tissu associatif en général, Centre Communal d'Action Sociale compris a représenté la somme de 4 050 000 € en 2010.

Les actions sur les dépenses de fonctionnement :

Les charges à caractère général seront reconduites à leur niveau de réalisation 2010

soit 14,7 millions auxquels on ajoutera une augmentation de l'ordre de 200 000 € pour prise en compte des évolutions tarifaires sur les énergies.

Dans ces conditions, un effort important sera demandé aux services gestionnaires pour qu'ils recherchent toutes les sources d'économies possibles.

Le contrôle interne de gestion, qui a été renforcé, veillera au respect de cet objectif par la mise en place d'outils de contrôle adaptés.

Les charges de personnel continueront à être maîtrisées

Ce poste qui représente 57 % de notre budget de fonctionnement mérite en effet une grande attention et nous veillerons à une gestion la plus optimale possible.

Dans cet esprit, il n'est pas prévu de réduction des effectifs mais un réexamen au cas par cas des embauches qui feraient suite à tous types de départs (mise à la retraite, mutation interne et externe...).

Dans ce domaine, il n'y a pas de règle arithmétique mais seulement la nécessité de réexaminer chacune des situations en fonction des besoins de la collectivité.

La Direction des Ressources Humaines devra travailler avec une attention particulière sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

Une augmentation de ce chapitre de l'ordre de 2,80% par rapport au budget 2010 sera appliquée.

L'augmentation préconisée correspond :

- à l'évolution normale de la carrière des agents (GVT),

- au versement de la prime dite « Nouvelle Bonification indiciaire » aux agents qui peuvent y prétendre. Il s'agit principalement des agents exerçant dans la « Zone Urbaine Sensible » ou effectuant des fonctions d'accueil.

- à la réintégration dans le budget principal des frais de personnel liés au service de la prévention spécialisée.

Les agents, au nombre de 5, seront maintenus dans les effectifs de la collectivité malgré la décision prise par le Conseil Général de l'Oise de ne plus financer cette action qui s'avère pourtant indispensable pour la qualité de vie dans nos quartiers, ce qui représentera pour la ville une charge supplémentaire de l'ordre de 140 000 €.

Dans ces conditions, le budget annexe de la Prévention Spécialisée 2011 sera consacré uniquement à des opérations de clôture et prendra fin au 31/12/2011.

Par ailleurs, le processus de mutualisation de certains services de la ville et de l'Agglomération de la Région de Compiègne se poursuivra en 2011.

Par cette action, il s'agit de créer des synergies, de partager des moyens humains et matériels afin de réduire certains coûts sur le long terme. Dans ce processus, il est important d'indiquer que chacune des collectivités garde ses prérogatives, il ne s'agit en aucun cas d'un transfert de compétence.

Pour l'année 2011, ce processus de mutualisation concernera la Direction de l'informatique et le service de la Communication

La Charge de la dette :

Les intérêts de la dette représentent annuellement environ 3 % du budget de fonctionnement.

En 2011, la prévision de dépenses sera de 1,7 million d'euros.

Le risque de dérapage sur ce chapitre est relativement faible dans la mesure où 76% des emprunts ont été contractés à taux fixe ou à taux indexé sur le livret A.

Toutefois deux prêts « structurés » ou à « barrière » représentant un encours de 5,7 millions d'euros feront l'objet d'une veille particulière en 2011 et donneront lieu à réaménagement dès que possible.

Les autres charges :

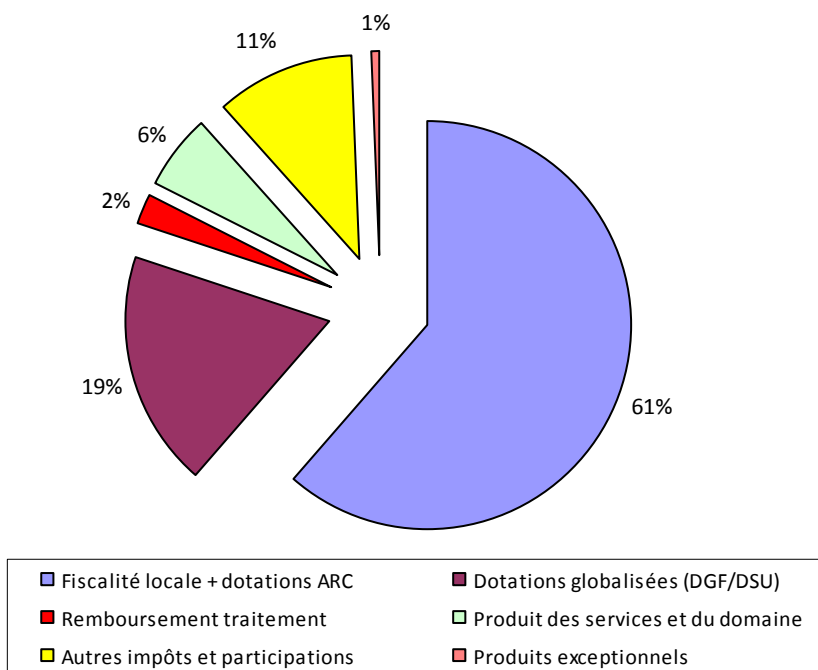
Enfin dans le cadre de l'aménagement de la ZAC du Camp de Royallieu, nous inscrirons comme en 2010, une subvention d'équilibre de 500 000 €.

Cette opération est génératrice de nouvelles bases fiscales pour la collectivité.

Les actions sur les recettes de fonctionnement :

Pour 2011, la répartition des ressources de fonctionnement sera globalement identique à celle de 2010 et se trouve illustrée par le graphique suivant :

Structure recettes de fonctionnement



Parmi les recettes nouvelles ou en augmentation, on peut citer :

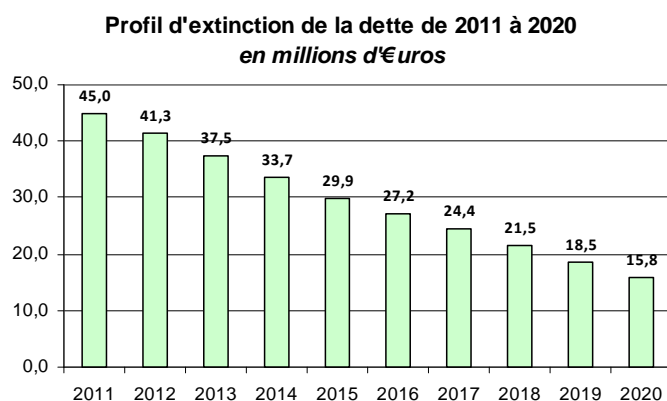
- La taxe additionnelle aux droits de mutations. Après un ralentissement en 2008 et une régression en 2009, nous constatons une nette reprise des transactions immobilières. A ce stade, nous prévoyons pour 2011 une recette égale à la réalisation 2010 soit 1,4 million d'euros.
- La loi N°2010-476 du 12 mai 2010, relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard prévoit l'instauration d'une taxe sur les paris hippiques en ligne. Le produit de cette taxe sera reversé partiellement aux communes détenant un hippodrome sur leur territoire avec un plafond maximum fixé à 700 000 € par collectivité. Pour Compiègne, nous avons estimé le produit de cette taxe à 150 000 €.
- La Taxe Locale sur la Publicité extérieure depuis sa création en 2009 a représenté une recette supplémentaire sur deux exercices budgétaires de 187 379 €. En 2011, nous prévoyons une recette de 90 000 €.

En ce qui concerne la fiscalité, les bases fiscales nous seront communiquées début mars. Dans ces conditions, il est prématuré d'indiquer s'il y aura ou non augmentation des taux. Dans l'affirmative, il ne s'agirait que d'un très faible ajustement.

La dotation de solidarité communautaire et l'attribution de compensation versées par l'ARC devraient être reconduites à leur niveau de 2010 soit 11,2 millions d'euros.

b) La section d'investissement

Outre la volonté d'augmenter le prélèvement sur notre section de fonctionnement, nous poursuivrons l'engagement déjà pris en 2010 de limiter le recours à l'emprunt même si le schéma d'extinction de la dette ci-après montre que nous disposons encore d'une capacité à emprunter.



Le volume global des investissements 2011 devrait être de l'ordre de 11 millions d'euros soit une progression de plus de 30% par rapport à 2010.

Par ce dynamisme, la ville confirme sa volonté de contribuer au développement économique de l'agglomération.

Parmi les programmes pluriannuels on peut citer les axes prioritaires suivants :

Le démarrage des travaux d'extension et de rénovation des locaux de la crèche de Bayser afin d'accroître l'offre en matière d'accueil de la petite enfance.

La crèche familiale actuelle sera transférée dans les locaux des anciennes écuries pour permettre la création dans le bâtiment principal d'une crèche collective de 30 berceaux. Le coût global est estimé à 1 million d'euros à répartir sur 2 exercices budgétaires. La Caisse d'Allocations Familiales ainsi que le Conseil Général de l'Oise devraient pouvoir apporter leurs concours à ces aménagements.

Le réaménagement du centre Ville consécutif à l'ouverture du 3° Pont.

Un nouveau giratoire sera créé au carrefour de la rue d'Amiens et de la rue de Noyon. Des travaux seront également réalisés au débouché du pont au carrefour de la rue Solférino et de la rue Harlay. Ces travaux sont estimés à 1,2 million d'euros.

La poursuite du plan de rénovation urbaine du clos des Roses

Dans le prolongement des opérations de démolition - reconstruction réalisées par les bailleurs sociaux, le réaménagement des voiries du secteur concerné sera entrepris ainsi que la construction de la salle de quartier qui remplacera celle de la rue Edmond Rostand.

Pour mémoire, ce programme quinquennal (2008-2012) d'un coût global de 69 millions d'euros TTC est financé à hauteur de 4 925 000 € HT par la collectivité déduction faite des subventions de l'ANRU, de la région et du Département.

L'achèvement de la rénovation du stade Jouve Senez

Le budget 2011 consacré à cette opération sera de 1,4 million d'euros à ajouter à l'inscription budgétaire 2010 qui était de 1 million d'euros.

La deuxième tranche de construction des courts de tennis couverts

Une dépense de 190 000 € sera à ajouter au crédit 2010 de 300 000 €.

La préparation du programme de rénovation et d'extension du musée Viveneil

Un important programme de restauration de sculptures et de tableaux doit être engagé dès 2011 dans l'objectif de la restructuration du site mais aussi dans le cadre de l'aménagement du cloître Saint Corneille en tant qu'annexe du musée.

Le démarrage du programme de restauration de l'Eglise Saint Jacques.

Cet important programme s'échelonnera sur plusieurs années et portera sur la restauration du chœur, du transept et des travées ainsi que sur des travaux en toiture avec la consolidation du clocher.

Le coût global estimé à 5 millions d'euros fera l'objet de sollicitations de financement auprès de la DRAC et du Conseil Général.

Une première tranche de travaux pourrait être inscrite en 2011.

Pour l'ensemble des programmes précités, le budget 2011 consacrera une somme de l'ordre de 6,7 millions d'euros.

Au titre des opérations annuelles, seront privilégiés les programmes ci-après :

- La participation aux bassins d'orage construits par l'ARC
- La participation aux travaux de réhabilitation des collèges par le Conseil Général
- La première tranche de renouvellement du parc des horodateurs
- La poursuite de l'aménagement de la rue Jules Dulac
- La réfection de la voirie impasse d'Alger
- La requalification de la voirie rue de la Glacière
- La poursuite de la requalification du boulevard des Etats Unis
- L'équipement intérieur de la cantine Robida
- Le programme annuel de remplacement des menuiseries dans les groupes scolaires
- Le gros entretien des équipements sportifs (gymnases et salles de sport)
- Les programmes annuels de rénovation de la voirie et de ses abords (trottoirs, éclairage public, aires de stationnement, la création de surbaissés pour les personnes à mobilité réduite)
- La création d'un système de vidéo-protection dans le quartier du Puy du Roy
- Les achats divers destinés à améliorer le fonctionnement des services municipaux comme les achats de mobilier, de matériel informatique et de logiciels

Pour l'ensemble de ces opérations annuelles le budget consacrera une somme de l'ordre de 4,3 millions d'euros.

Conclusion

Les efforts engagés en termes d'économies de fonctionnement seront impérativement poursuivis pour atteindre nos objectifs.

Malgré ces contraintes, l'équipe municipale reste décidée à tenir les engagements annoncés pour faire de Compiègne une ville d'avenir et agréable à vivre grâce à son offre culturelle, sportive et touristique en constante évolution.